

GLOSSAIRE

A

Action

Titre négociable émis par une société de capitaux et représentatif de la valeur du capital social de celle-ci. L'action donne à son titulaire, l'actionnaire, le titre d'associé (il a le droit à l'information et droit de vote en assemblée). Elle lui confère également des droits pécuniaires (droit au dividende et droit de participation aux opérations sur le capital).

Admission à la cote

Inscription d'une valeur sur la liste des titres négociés sur le marché officiel.

Amortissement in fine

Remboursement des obligations en totalité et en une seule fois, à l'échéance de l'emprunt.

Annuité

Somme versée chaque année au porteur d'une obligation, correspondant au paiement de l'intérêt et au remboursement d'une fraction du capital.

Appel public à l'épargne

Arbitrage

Opération consistant à tirer profit des écarts de cours.

Assemblée Générale Ordinaire (ou AGO)

Réunion annuelle des actionnaires. Cette assemblée traite des questions ordinaires de la société, notamment l'affectation du résultat.

Assemblée Générale Extraordinaire (ou AGE)

Réunion des actionnaires pour des questions autres que les événements ordinaires de la société (modification de l'objet social, fusion, ...).

Augmentation de capital

Opération consistant à augmenter le capital social d'une entreprise par le biais de la création d'actions nouvelles ou par augmentation du nominal des actions anciennes.

Avis d'opéré

Bordereau rempli par un intermédiaire en opération de bourse pour informer le donneur d'ordre de l'exécution en bourse pour les opérations réalisées pour son compte.

B

Benchmark

Terme anglo-saxon signifiant « point de référence » utilisé dans le langage boursier pour désigner un emprunt d'Etat servant de référence pour estimer le prix d'autres emprunts.

Bourse des valeurs mobilières

Marché officiel et public où sont cotés et négociés les valeurs mobilières (actions, obligations.....) inscrites à la cote.

Bulletin officiel de la cote (BOC)

Publication officielle de la Bourse qui donne des informations sur les titres cotés (cours, volume échangé, valeur transigée, nombre de transaction, variation.....).

C

Capital risque

Les sociétés de capital risque investissent dans des entreprises nouvelles ou en croissance qui ont un potentiel de développement important mais aussi un risque tout aussi important.

Capital social

Ensemble des apports en numéraire, en nature ou en industrie effectués par les associés d'une société et mis à la disposition de celle-ci.

Capitalisation boursière

Evaluation de la valeur boursière d'une société obtenue en multipliant le nombre d'actions de la société par leur cours boursier.

Chef de file

Dans une opération de placement de titres, l'établissement chef de file est responsable de la préparation et de l'exécution de l'opération.

Compte titres

Compte ouvert chez une banque ou un intermédiaire en bourse en vue de détenir des valeurs mobilières. Toute transaction en bourse s'effectue à travers un compte de titres.

Contrepartie

Réponse à un ordre de bourse par un ordre en sens contraire, portant sur la même quantité de titre, au même cours.

Contrepartiste

Intermédiaire en opérations de bourse qui effectue des opérations de contrepartie.

Cotation

Fixation d'un cours par confrontation des offres et des demandes exprimées pendant la séance, il existe plusieurs techniques de cotation : à la criée, au fixing, en continu.

Cotation au pied de coupon

Terme utilisé pour exprimer la cotation d'une obligation en pourcentage de sa valeur nominale, sans tenir compte du coupon couru.

Cotation en continu

C'est un mode de cotation qui permet la réalisation de transactions tout au long de la séance de bourse. Chaque nouvel ordre saisi pendant la séance peut provoquer immédiatement une nouvelle cotation dès lors qu'il existe des ordres de sens inverse compatibles.

Cote officielle de la Bourse

Compartiments où sont négociés les titres qui répondent aux conditions d'admission prévues par la réglementation boursière.

Coupon couru

Fraction du coupon d'une obligation depuis le dernier paiement des intérêts ou depuis la date de jouissance initiale.

Coupon zéro

Une obligation dite à coupon zéro est une obligation dont les intérêts sont versés au terme de l'emprunt après avoir été capitalisés (réinvestis par intégration dans le capital prêté).

Courbe des taux

La courbe des taux permet de visualiser la relation existante entre les valeurs des taux d'intérêt et leurs termes.

Cours

Prix d'une valeur mobilière résultant de la confrontation des offres et des demandes exprimées pendant une séance de bourse.

Cours de clôture

Dernier cours atteint par une valeur mobilière au cours d'une séance de bourse.

Cours de référence

C'est le cours de clôture ou le dernier seuil de réservation franchi lors de la séance de la veille et qui va servir au calcul des seuils de variation de la séance du jour.

Cours limite

Cours maximum ou minimum au-delà ou en deçà duquel le donneur d'ordre refuse que son ordre soit exécuté.

Courtage

Rémunération perçue par les intermédiaires en opérations de bourse lors de l'exécution des ordres en bourse.

D

Date de jouissance d'un titre financier

Date à partir de laquelle les intérêts (pour une obligation) ou les dividendes (pour une action) commencent à courir.

Décote

Différence exprimée en pourcentage entre le cours de bourse d'un titre et sa valeur liquidative, celle-ci étant supérieure.

Décote d'introduction en bourse

Lors d'une introduction d'une société en bourse, le cours du titre peut être fixé à une valeur inférieure à sa valeur réelle afin d'inciter les investisseurs à souscrire au titre.

Délit d'initié

Utilisation, à des fins personnelles ou pour le compte d'autrui, d'informations privilégiées sur le marché boursier obtenues par des fonctions ou ses relations. Le délit d'initié utilise l'information avant qu'elle ne soit rendue publique.

Dématérialisation

Suppression de la représentation physique des titres sous la forme « papier » remplacée par une inscription en compte auprès d'un teneur de compte conservateur de titre.

Dénouement

Réalisation finale d'une opération de bourse par règlement contre livraison de titres.

Détachement de dividende

Opération pendant laquelle le dividende se détache de l'action. Le dividende est alors perçu par l'actionnaire, et l'action perd l'équivalent sur le niveau de son cours.

Dividende

Part de bénéfice distribuable ou des réserves d'une société, distribuée à ses actionnaires sur décision de l'assemblée générale ordinaire.

Droit de vote

Droit attribué à chaque porteur d'actions ordinaires et qui lui confère le droit de voter lors des assemblées générales d'actionnaires.

Duration

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêt. La duration apparaît comme une durée de vie moyenne actualisée de tous les flux (intérêt et capital).

E

Emettre des actions

Créer et offrir des titres sur le marché financier afin de procurer à l'émetteur de nouveaux fonds.

Emission obligataire

Création et mise en circulation par une personne morale (société par actions) de titres obligataires par voie de souscriptions publique ou privée.

Emprunt obligataire

Contrat par lequel une personne morale (Etat, collectivité publique, entreprises publique ou privée) reçoit en prêt une certaine somme d'argent de la part des souscripteurs des titres obligataires.

F

Fixing

Procédure de cotation par confrontation générale, à un moment donné, de tous les ordres d'achat et de vente.

Flottant

Correspond aux titres de capital diffusés dans le public et non stables, c'est-à-dire susceptibles d'être échangés sur le marché boursier.

Frais de bourse

Montant des frais prélevés lors de l'achat ou la vente de titres.

H

Hausse

On parle de hausse du marché lorsque les cours de la majorité des valeurs cotées enregistrent une progression.

I

Indice

Indicateur boursier permettant de mesurer le rendement moyen de l'échantillon des valeurs qui le composent.

Intérêt courus

Fraction des intérêts annuels d'une obligation acquise à une date donnée. Les intérêts courus sont calculés en fonction du nombre de jours écoulés depuis le détachement du dernier coupon.

Intermédiaire en opérations de bourse

Ce terme désigne les sociétés de bourse ou banque (agrées par l'autorité du marché) à exécuter les ordres d'achat ou de vente de titres en bourse.

Introduction en bourse

Opération consistant à introduire une société à la Bourse pour permettre la cotation de ses titres. Une introduction en Bourse se matérialise par l'inscription à la cote des actions d'une société donnée.

J

Jouissance (date de)

Date à partir de laquelle commence à s'exercer un droit sur le revenu d'un titre (dividende ou intérêt).

K

Krach

Chute brutale de l'ensemble des valeurs de la cote.

L

Libération du capital

Au moment de la constitution d'une société ou des augmentations de capital en numéraire, le montant souscrit par les actionnaires peut être versé intégralement ou partiellement, on parle alors de libération totale ou partielle du capital.

Ligne

Ensemble des titres de même catégorie et émis par un même émetteur.

Liquidité

Caractéristique d'un marché où l'on peut effectuer des opérations d'achat ou de vente sans provoquer de trop fortes variations de cours.

Livraison

Remise des titres suite au dénouement d'une opération de bourse, soit à j+3.

M

Marché au comptant

Marché sur lequel l'acheteur et le vendeur sont redevables de leurs engagements immédiatement après l'exécution de leurs ordres. Aucune vente ou achat à découvert n'est autorisé.

Marché de gré à gré

Marché dénué de toute structure réglementaire et fonctionnant en dehors des heures d'ouvertures normales des marchés organisés.

Marché des capitaux

Appellation regroupant le marché financier (marché de capitaux à long terme) et le marché monétaire (marché des capitaux à court terme).

Marché financier

Lieu d'échange des capitaux à long terme ayant pour support une valeur mobilière, il se subdivise en deux compartiments : le marché primaire et le marché secondaire.

Marché hors-cote

Marché au comptant où se négocient les valeurs non admises ou radiées de la cote officielle.

Marché primaire

Marché des émissions de titres financiers auquel l'épargnant peut accéder en payant à l'émetteur le prix de souscription demandé (actions) ou le prix d'émission demandé (obligation).

Marché secondaire

Le marché secondaire ou la «bourse» est sur lequel sont négociées les valeurs mobilières après leur émission sur le marché primaire.

N

Nominal

Valeur de base d'une action ou d'une obligation.

Notice d'information

Document établi par les sociétés faisant appel public à l'épargne à l'occasion de certaines opérations : émission d'action ou obligations, introduction en bourse....Ce document est destiné à l'information du public et porte sur les caractéristiques et modalités de l'opération ainsi que l'organisation, la situation financière et l'évolution de l'activité de la société.

O

Obligataire

Porteur d'obligation.

Obligation

Titre négociable qui représente un emprunt contracté par l'Etat ou une société pour un montant et une durée déterminée

Obligation à coupon zéro

Obligation n'offrant à son porteur aucun versement d'intérêts mais seulement une forte prime de remboursement payée à l'échéance du titre. Son prix de souscription est très faible.

Obligation assimilable du Trésor (OAT)

Obligation émise par l'Etat dont la caractéristique essentielle est d'être assimilable : chaque nouvelle tranche d'émission est rattachée à une tranche d'émission antérieure dont elle possède les mêmes caractéristiques (taux d'intérêt, valeur nominale, échéance, modalité de remboursement....).

Obligation convertibles en actions

Obligation pouvant être convertie en actions par son porteur.

Offre Publique de Retrait (OPR)

Un actionnaire seul ou agissant de concert, détenant plus de 95% du capital ou des droits de vote d'une société, peut lancer une offre donnant une sortie aux autres actionnaires. Celle-ci peut également être demandée par un actionnaire minoritaire.

Offre Publique de Vente (OPV)

Procédure par laquelle une société propose de placer dans le public une certaine quantité de titres à un prix déterminé.

Ordre de bourse

Il désigne une consigne de vente ou d'achat adressé par le client à l'intermédiaire

Ordre à cours limité

L'ordre «à prix limité» comporte un prix (minimum à la vente et maximum à l'achat). Ce type d'ordre permet de maîtriser le prix d'exécution.

Ordre au prix d'ouverture

Au contraire de l'ordre à prix limité, ce type d'ordres ne comporte aucune limite de prix et son exécution est prioritaire par rapport aux ordres à prix limité.

Ordre tout ou rien

Ordre devant être exécuté en totalité ou pas du tout, s'il n'y a pas de contrepartie suffisante.

OPCVM

Organisme chargé de gérer un portefeuille collectif de valeurs mobilières pour le compte de ses clients : SICAV , FCP.

P

Porteur

Détenteur d'un titre

Prime d'émission

Différence positive entre la valeur nominale d'une obligation et son prix d'émission.

Prix d'émission

Somme réellement versée par l'obligataire à la société émettrice. Cette somme peut être inférieure, égale ou supérieure à la valeur nominale de l'obligation.

Q

Quorum

Fraction minimum du capital social devant être présenté ou représentée pour que l'assemblée générale des actionnaires puisse avoir lieu.

R

Radiation

Suppression de certaines valeurs de la cote officielle.

Règlement-livraison

Opération succédant au dénouement d'une négociation de bourse et se traduisant par la livraison des titres contre leur règlement en espèces.

Rendement

Revenu procuré par un titre à son titulaire.

S

Sicav

Société d'investissement à capital variable, la Sicav est une société ayant pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Souscription

Engagement d'acheter des actions ou des obligations au prix de l'émission.

T

Taux de rendement actuariel

Taux permettant de connaître le véritable rapport annuel d'un placement obligataire grâce à la méthode des intérêts composés.

Taux de rendement réel

Taux de rendement d'un placement obligataire calculé en tenant compte des avantages attachés au titre (prime d'émission, de remboursement....).

Taux d'intérêt nominal (ou taux facial)

Taux d'intérêt fixé lors de l'émission d'un emprunt obligataire. Appliqué à la valeur nominale de l'obligation, il sert à calculer le montant des intérêts versés à l'obligataire. Il peut être fixe, variable ou révisable.

Titre amorti

Obligation dont le montant nominal a été remboursé à son porteur.

Titre de capital

Sont considérés comme titres de capital les actions ordinaires ou privilégiées, les actions à dividendes prioritaire, les certificats d'investissement....

Titre de créance

Sont considérés comme titre de créance les obligations ordinaires, les obligations convertibles en actions, les titres participatifs....

V

Valeur boursière

Valeur vénale d'un titre établie sur le marché par la loi de l'offre et de la demande.

Valeur mobilière

Titre négociable représentatif d'une créance ou d'un droit associé : action, obligation, emprunt d'Etat...